



Règlement général

Trail Goat du Samedi 27 avril 2019

Amis coureurs

- Prendre conscience que le milieu naturel que vous traversez est fragile et sensible
- Respecter la faune et la flore : ne pas jeter bouteilles et autres sachets de barres énergétiques usagés sur le sol
- Respecter le balisage, seul garant de votre bonne orientation
- Respecter l'intégralité du Règlement général
- Venir en aide à un concurrent en situation dangereuse

Organisation

La 1^{ère} édition du trail semi-nocturne **Goat Trail** sera organisée le samedi 27 avril 2019. L'organisation se donne le droit de modifier ou supprimer une épreuve.

Les concurrents des différentes courses emprunteront divers chemins et routes, et à ce titre, les autorisations exceptionnelles de passages ont été demandées.

Assurance

L'organisateur, La P'tite foulée a souscrit une assurance afin de couvrir les conséquences de sa responsabilité civile.

Les participants doivent également disposer d'une assurance responsabilité civile.

Parcours

Les balisages seront indiqués au départ de la course et lors des inscriptions.

➤ 2 parcours :

Une épreuve de 19km 800 mètres de dénivelé et une autre de 7km 300 mètres de dénivelé.

Postes de ravitaillement

De l'eau et des rafraîchissements appropriés seront disponibles sur les parcours et à l'arrivée des 2 courses :

- Un ravitaillement au 10^{ème} kilomètre sur le grand parcours.

Pour le reste de la course en milieu naturel, la compétition se déroule en auto-suffisance.

Dossards

Pour l'ensemble des courses, le port du dossard est obligatoire. Il doit être porté de façon visible et dans son intégralité pendant toute la course.

Sécurité

Le non-respect des règles de sécurité ci-dessous entraînera automatiquement la disqualification des coureurs :

- Le port des dossards fournis par les organisateurs est obligatoire
- Une lampe frontale ou ventrale ou système d'éclairage sera suffisant
- Les participants s'engagent à respecter la signalisation et le code la route

Assistance

Une assistance sera mise en place : un numéro d'urgence sera remis à chaque participant. De plus, plusieurs signaleurs seront présents sur les parcours.

Abandon

Un coureur n'a pas le droit de laisser un concurrent tout seul en difficulté. Dans le cas où il y a un accident, il faut demander à un autre coureur de prévenir le premier signaleur afin de contacter l'équipe organisatrice et contacter le n° d'urgence remis lors du départ.

Chronométrage

Le chronométrage se fera par un système de puces électroniques. Une puce sera remise à chaque coureur lors de la remise des dossards.

L'organisation se réserve le droit de modification du système.

Barrière horaire

Les horaires éliminatoires pour la course du 19 km sont communiqués aux coureurs avec leur numéro de dossard, à savoir :

- être arrivé au 8^{ème} kilomètre 2 heures après le départ et être arrivé au 10^{ème} kilomètre 3 heures après le départ.

Engagements/Inscription

Un gobelet rigide réutilisable sera remis à chaque participant et devra être conservé pour les ravitaillements.

Les frais d'inscription sont fixés à :

pour le 19 km

- 25 € jusqu'au 27 mars 2019
- 28€ jusqu'au 26/04/2019 et sur place 30 €

pour le 7km

- 10€ jusqu'au 27 mars 2019
- 12€ jusqu'au 26 avril 2019 et sur place 13 €.

Conditions de participation

Le 19 km n'est pas ouvert aux mineurs.

Le repas est offert avec l'inscription du 19km.

L'inscription est validée lors de la réception du dossier complet. **En l'absence d'un certificat médical valide (moins d'un an et portant la mention "*non contre-indication à la pratique de la course à pied en compétition*") ou d'une licence F.F.A, vous ne pourrez pas participer.**

Tout engagement est personnel. Aucun transfert d'inscription n'est autorisé pour quelque motif que ce soit, sauf accord avec l'organisation. Toute personne rétrocédant son dossard à une tierce personne non connue de l'organisation, sera reconnue responsable en cas d'accident survenu ou provoqué par cette dernière durant l'épreuve. Toute personne disposant d'un dossard acquis en infraction avec le présent règlement pourra être disqualifiée. Le dossard devra être entièrement lisible lors de la course. L'organisation décline toute responsabilité en cas d'accident face à ce type de situation.

Accueil des inscriptions

L'accueil pour l'inscription des coureurs s'effectuera **le samedi 27 avril 2019**, à partir de 17 heures sur la place du marché aux fleurs à Condrieu (69420).

Cause de mise hors-course

- **Non-respect :**
 - du règlement
 - des règles de sécurité
 - de l'environnement (interdiction de jeter ses déchets)
 - du port du dossard
 - de la barrière horaire

L'organisation pourra stopper les coureurs qui ne seraient pas en mesure de continuer dans les conditions normales de sécurité (retard, conditions météo, fatigue excessive...)

Matériel

- Bâtons non autorisés.
- Disposer d'un gobelet rigide pour les ravitaillements (il sera fourni lors de l'inscription).
- Lampe frontale ou ventrale ou système d'éclairage suffisant.

Matériel conseillé : un téléphone portable, une couverture de survie pour se protéger soi-même ou un autre concurrent en cas de blessure.

Utilisation d'image

L'organisateur ainsi que les partenaires et les médias se réservent le droit d'utiliser les photos ou vidéos des coureurs qui pourront apparaître.

Accord

Tout concurrent qui s'inscrit, reconnaît avoir pris connaissance du présent règlement et accepte les clauses.

CNIL/RGPD (Règlement Général sur la Protection des Données)

Les données personnelles communiquées par les participants sont destinées au personnel habilité de la p'tite foulée qui est responsable du traitement de ces données. Ces données sont utilisées afin d'assurer le traitement des inscriptions des participants. Les participants sont susceptibles de recevoir par email des informations concernant l'épreuve sur laquelle ils sont inscrits ainsi que sur d'autres manifestations organisées par la p'tite foulée. Les informations collectées respectent les dispositions fixées par le RGPD. Conformément à la loi informatique et liberté du 6 janvier 1978, chaque participant dispose d'un droit d'accès et de rectification aux données personnelles le concernant. Il suffit de nous écrire en nous indiquant vos nom, prénom, adresse complète, par mail à laptitefoulee@gmail.com Ou par courrier : Association La p'tite foulée – Mairie de Saint Clair du Rhône – 38370 Saint Clair du Rhône.